

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Principes généraux de la propriété intellectuelle (4DR1051)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Bachelor en droit (immatriculation avant 2018)	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Bachelor en droit accéléré	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Bachelor en science des données	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Master of Arts en innovation, orientation Innovation et société	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Master of Science en innovation	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Pilier B A - Humanités numériques	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

KRAUS Daniel, Professeur ordinaire

Contenu

En guise d'introduction, il est procédé à l'étude du système de la propriété intellectuelle (propriété littéraire et artistique et propriété industrielle) et de ses sources, avec un accent particulier mis sur les principales conventions internationales (Accord ADPIC, Convention de Berne, Traités de l'OMPI (WCT/WPPT), Convention de Paris, Convention sur le brevet européen, etc.), les organisations qui les gèrent (OMPI, OMC, etc.), et les grands principes instaurés par ces conventions internationales. L'effet uniformisateur du droit international de la propriété intellectuelle et la création dans ce cadre de principes généraux « universellement » valables sont abordés. Dans une seconde partie, le cours aborde les bases du droit des marques, du droit d'auteur, du droit des designs et du droit des brevets.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes (en principe une question théorique et une question pratique), précédé d'un temps de préparation. Seules les versions imprimées des conventions et lois sont autorisées à l'examen, à l'exclusion de tout moyen électronique. Les annotations autorisées se limitent à des marquages de couleur et des renvois d'un article à un autre. Toute infraction à ces règles constitue une situation de « fraude », auquel cas les éléments non admis seront retirés et l'examen pourra être réputé échoué.

Documentation

Le cours ne comporte pas de polycopié, mais est en bonne partie basé sur l'ouvrage Tissot/Kraus/ Salvadé. En fonction des sujets traités, des documents sont mis à la disposition des étudiant-e-s sur la plate-forme Moodle.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra dans lequel la participation active des étudiant-e-s est souhaitée et encouragée; le cours est agrémenté de plusieurs exercices pratiques.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Développer un raisonnement juridique complet dans un cas concret de droit de la propriété intellectuelle
- Anticiper les opportunités et les risques liés aux différents types de droits de propriété intellectuelle
- Identifier et comprendre les principaux enjeux économiques, sociaux et juridiques de la propriété intellectuelle
- Evaluer les implications de l'application d'une règle de droit de la propriété intellectuelle à une situation donnée
- Expliquer une problématique et une solution juridique concrète de propriété intellectuelle à des juristes et des non-juristes

Compétences transférables

- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Principes généraux de la propriété intellectuelle (4DR1051)